# Le Revenge porn

Tout savoir sur le Revenge porn : qu’est-ce c’est, conséquences, la Loi, que faire pour se protéger, tu es témoin, tu es victime…

---


- Thématiques
- Actualités
- Activités
- À propos
- Permanences

# Fini les smartphones à l'école !



**Tu as l'habitude de sortir ton téléphone pendant la récré, à midi ou même entre deux cours ? Attention, dès le 25 août 2025, ce ne sera plus possible dans toutes les écoles en Wallonie et à Bruxelles !**

Un nouveau décret impose l'interdiction d'utiliser son smartphone (et autres appareils connectés) dans l'enceinte de l'école *pour un usage personnel*. Cela veut dire que les téléphones, tablettes, montres connectées, etc., ne pourront plus être utilisés pendant les cours, les récrés, ou même lors des sorties scolaires.

## Qu'est-ce qui est autorisé (ou pas) ?

Tu peux garder ton smartphone sur toi, mais il devra rester éteint ou en mode silencieux. Il pourra aussi être rangé dans un endroit prévu par l'école.

Par contre, tu ne pourras plus l'utiliser pour chatter,

scroller, ou regarder des vidéos pendant la journée scolaire. Même pendant les pauses, l'interdiction reste valable.

Chaque école pourra préciser les règles dans son règlement d'ordre intérieur : comment ranger le téléphone, quelles sanctions, etc. Ces infos seront à jour pour la rentrée, donc si tu veux savoir exactement ce qui change pour toi, n'hésite pas à te renseigner auprès de ton école.

## Des exceptions quand même !

Certaines utilisations restent possibles :

- Si ton prof te demande d'utiliser un smartphone ou une tablette pour un exercice, c'est autorisé.

- Si tu as un handicap ou un besoin médical spécifique, tu peux continuer à utiliser ton équipement.

## Pourquoi cette décision ?

L'objectif de cette mesure est d'améliorer la concentration et les apprentissages, réduire les risques de cyberharcèlement et encourager un meilleur climat scolaire.

---



- Thématiques
- Actualités

# 15e Brocante des Voisins : les inscriptions commencent le 1er août 2025 (complet !)




*(COMPLET : il n'y a plus de places !)*

**La prochaine « *Brocante des Voisins* » aura lieu le dimanche 21 septembre 2025, de 9h à 18h sur la place Dailly à Schaerbeek.**

**Cet événement, organisé par Infor Jeunes, animera à nouveau la Place Dailly lors de la « *Journée sans voiture* » .**

Chaque année, la Brocante des Voisins est un succès, avec près de 200 emplacements et des centaines de visiteurs s'y promenant, tout en chinant dans une ambiance locale et solidaire.

Cette brocante festive de quartier (non commerciale) est animée par différentes activités proposées par des services et habitants des proximités (concerts, ateliers, animations, stands associatifs, etc.).

Pour rappel, puisqu'il s'agit de la *Journée sans voiture*,

l’utilisation d’une voiture est interdite entre 9h30 et 19h.

## Localisation de la Brocante

Place Dailly autour de la fontaine et côté Chazal, avenue Félix Marchal et place Scutenaire.

## Qui peut y participer ?

Les emplacements sont initialement à destination des habitants des quartiers environnants, aux services et initiatives locales qui présentent leur travail.

## Comment s’inscrire ?

Les inscriptions se font uniquement sur place à Infor Jeunes aux dates suivantes : du **vendredi 1er août au vendredi 19 septembre 2025** de 13h à 18h.

Les emplacements sont de 6m². Vous avez la possibilité de réserver **deux emplacements maximum par personne**.

Une participation aux frais de **12 €** par emplacement est demandée.

INFOR JEUNES asbl
Chaussée de Louvain, 339 – 1030 Schaerbeek
Tél. : 02/733.11.93
inforjeunes@jeminforme.be
https://www.jeminforme.be

## Programme des animations

**Place Dailly**

**Maison médicale Le Noyer**

9h à 18h : Animation sur le consentement & concours
9h à 18h : Atelier cuisine participatif & vente de loempias
9h à 18h : Atelier couture & vente des créations

**Comité Village/Het dorp & MICV**

11h30 et 13h30 : Concert « Oulad Cheick Mohand »
14h30 et 16h : Concert « Neroli »

**Infor Jeunes**

10h à 17h : Animations « Roue de la fortune »
9h à 18h : Espace « Artisans »

**Police**

9h à 18h : Stand info & Prévention

**Place Scutenaire**

**Théâtre de la Balsamine**

9h à 18h : 6 artistes invités
11h à 18h : Stand billetterie de la saison & PassBalsa
15h à 16h / 17h à 18h : Visite du théâtre

**Maison Dailly**

9h à 18h : Jeux en bois pour enfants
9h à 18h : Bricolage pour jeunes
13h30 à 14h30 : Initiation de Qi gong
Tournoi passe-trappe

**Amnesty International**

9h à 18h : Action sur la liberté d’expression
9h à 18h : Quizz

**Comité Village/Het dorp & MICV**

10h à 18h : Mur d’escalade

**Infor Jeunes**

10h à 17h : Info Fracture numérique & Discriminations

[Vidéo de la Brocante des Voisins]

*INFOR JEUNES organise cette journée en partenariat avec : la MAISON DAILLY, la MAISON MÉDICALE LE NOYER, la MAISON INTERCITOYENNE DU VIVRE ENSEMBLE, le COMITÉ VILLAGE/HET DORP, le THÉÂTRE DE LA BALSAMINE et AMNESTY INTERNATIONAL.*

---



# Allocations d'études 2025 de la FWB : les demandes sont ouvertes pour les élèves du secondaire et les étudiants

# du supérieur !



**Tu es inscrit en secondaire ou dans le supérieur en fédération Wallonie-Bruxelles et tu veux introduire une demande d'allocation d'études pour l'année scolaire 2025-2026 ? Infor Jeunes est là pour t'aider !**

Nos informateurs sont à ta disposition pour t'accompagner dans le remplissage de ta demande que ce soit en formulaire papier ou en format électronique.

Les formulaires papiers doivent être envoyés par courrier postal **recommandé** (sinon la demande ne sera pas acceptée).

N'attends pas la dernière minute même si tu n'as pas tous les documents, les demandes sont traitées par ordre chronologique. **La date limite est le 31 octobre** comme chaque année.

Si tu es en secondaire, c'est **une personne majeure reprise sur la composition de ménage** de l'élève qui doit introduire la demande donc plus forcément le parent.

Pour le supérieur, c'est toi-même. Sauf si tu es encore mineur, dans ce cas tu es obligé d'utiliser le **formulaire papier**.

Voici ce qu'il te faut :

## Pour le secondaire

– carte d’identité du parent + code PIN ou Itsme

– carte de banque du parent

– attestation du CPAS (pour toute la famille)

– attestation mutuelle

## Pour le supérieur

– carte d’identité de l’étudiant + code PIN ou Itsme

– carte de banque de l’étudiant

– attestation d’inscription

– abonnement transports

– attestation CPAS : (pour toute la famille)

ATTENTION: pour les élèves et étudiants **HORS UNION EUROPÉENNE**, il faut absolument un **certificat de résidence avec historique des adresses** à demander à la commune!

Le montant d’une allocation d’études peut varier entre 90 et 6 000 euros. Tu peux retrouver les conditions et montants ici.

-> Pour plus d’infos : https://allocations-etudes.cfwb.be ou sur notre site

---



# Sports

Adresses des associations proposant des cours ou stages sportifs, des clubs et infrastructures sportives…


RGPD

Politique de cookies (EU)



- Suivre
- Suivre
- Suivre


## INFOR JEUNES ASBL


Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be

actiris

.brussels

au coeur de l'emploi

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES